

## ADHÉSION 2019 AU VIEUX BOUCAU SURF CLUB

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale complète : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

E-mail 1 : \_\_\_\_\_

E-mail 2 : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Tél 1 : \_\_\_\_\_

Tél 2 : \_\_\_\_\_

**Cadre réservé au club :**  
 n° licence : \_\_\_\_\_  
 informations règlement : \_\_\_\_\_

### // Adhésion SANS entraînement (entourez votre choix)

→ **CARTE MEMBRE 30€** = elle vous permet de profiter du club, sans être licencié auprès de la

Fédération Française de Surf

OU

→ **LICENCE FÉDÉRALE** souscrite auprès de la Fédération Française de Surf

◇ **SPORTIVE 48€** = elle est délivrée à toute personne souhaitant participer à la vie associative du club. Elle offre ainsi suivant les structures la possibilité de bénéficier de locaux, de prêts de matériels, de participer à différentes manifestations festives...

**Certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf et des activités sportives à fournir pour la 1<sup>ère</sup> délivrance**

◇ **COMPÉTITION 58€** = elle est obligatoire pour toute personne souhaitant participer aux compétitions fédérales. Elle permet à son titulaire d'être classé dans le Classement National Fédéral de la discipline concernée.

**Certificat médical de non contre-indication à la pratique surf et des activités sportives à fournir chaque année**

◇ **EDUCATEUR 58€** = Elle est directement délivrée par la FFS, à toute personne responsable d'une structure privée labellisée par la FFS, ou exerçant la profession d'éducateur dans une telle structure. **Certificat médical de non contre-indication à la pratique surf et des activités sportives à fournir pour la 1<sup>ère</sup> délivrance**

*La Fédération Française de Surf s'est engagée dans un processus de dématérialisation de ses Licences Sportives, Compétitions, Educateurs et Dirigeants. Chaque licencié à la FFSURF reçoit directement sur son adresse mail, sa licence fédérale sous forme électronique. La Fédération Française de Surf a souscrit auprès du cabinet d'assurance Allianz des garanties d'assurance de personne. En tant que licencié à la FFS, la licence fédérale inclut une garantie d'assurance couvrant les risques de Responsabilité Civile et de garanties individuelles accidents à l'occasion de la pratique du surf et de ses disciplines associées telles que le longboard, le tandem, le bodyboard, le bodysurf, le skimboard, le kneeboard, le towin, le stand up paddle, le dropknee et le winchsurfing. Toute personne souhaitant bénéficier de garanties supplémentaires et facultatives (contrat Garanties des Accidents de la Vie...), pourra trouver au sein des Clubs et Ecoles des formulaires à la souscription des options complémentaires facultatives lui permettant de souscrire de telles garanties. Et pour + d'infos [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com).*

### // Adhésion AVEC ENTRAÎNEMENTS (entourez votre formule choisie)

Tous les tarifs indiqués ci-dessous **incluent la licence FFS**

Un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est à fournir pour tout type de licence

AGE	FORMULES	PÉRIODE	FRÉQUENCE	NBRE PLACES	TARIFS
De 6 à 9 ans	<b>JARDIN DES VAGUES</b>	7 mois du 7 avril au 3 novembre	2 cours par semaine : mercredi et dimanche de 14h30 à 16h	12	<b>260 euros</b>
De 6 à 12 ans	<b>SUMMER</b>	2 mois du 30 juin au 25 août	2 cours par semaine (horaires à définir)	8	<b>200 euros</b>
De 10 à 12 ans	<b>CREVETTE</b>	7 mois du 31 mars au 3 novembre	2 cours par semaine : mercredi et dimanche de 14h30 à 16h	12	<b>260 euros</b>
13 ans et +	<b>PERFECTIONNEMENT</b> Loisirs ADOS et Vague d'argent	9 mois du 10 mars au 1 <sup>er</sup> décembre	2 cours par semaine : mercredi et dimanche de 16h à 17h30	8	<b>330 euros</b>
De 12 à 17 ans	<b>ELITE</b> Prépa compétition Niveaux : vagues argent/or	9 mois et demi du 10 mars au 15 décembre	2 cours par semaine : mercredi de 16h à 17h30 et dimanche de 9h à 10h30 (horaires flexibles)	16	<b>390 euros</b>
Plus de 18 ans	<b>ADULTE</b>	7 mois du 7 avril au 3 novembre	1 cours par semaine : mardi ou vendredi 18h avril et octobre / 19h de mai à sept	16	<b>160 euros</b>

### // Autorisation parentale – pour les mineurs

Je soussigné(e)

père /mère

/tuteur légal autorise mon enfant

à participer aux activités encadrées

par les moniteurs du Vieux Boucau Surf Club. En cas d'urgence, je les autorise à pratiquer toute intervention jugée nécessaire pour son état de santé.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature + mention « lu et approuvé »

## RÈGLEMENT INTERIEUR

Le Vieux Boucau Surf Club, affilié à la Fédération Française de Surf (FFS), est une association de loi 1901. **RESPECT, CONVIVIALITE AVEC TOUS** / Respect de l'environnement, Respect des horaires, Respect du Matériel, Respect du Local, Respect des Adultes, Respect des règles de la pratique Surf. Tout manquement sera sanctionné.

**Art 1 : Inscription** Toute inscription dans la structure du VBSC se fera à partir du formulaire d'inscription en première page du dossier « adhésion 2019 » qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

**Art 2 : Annulation, absences** En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-contre seront, en accord avec les stagiaires : remplacés par des activités de substitution si possible (sport collectif, dvd surf, sauvetage côtier, skate ...). Le sportif est prié de se présenter aux cours pour lequel il est inscrit. Un cours manqué ne peut être ni remplacé ni remboursé. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique. Après trois absences consécutives non justifiées aux entraînements, le responsable sportif se donnera le droit de refuser l'élève au quatrième cours même si la participation a été payée. Un compétiteur qui ne se présente pas à une compétition où il a été inscrit par avance et à sa demande, se devra de rembourser le montant de l'inscription et s'inscrira à la compétition suivante par ses propres moyens.

**Art 3 : Responsabilité de la structure** Les sportifs seront pris en charge par la structure du VBSC et donc sous la responsabilité des éducateurs de celle-ci un quart d'heure avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur un quart d'heure après la fin de la prestation concernée. La responsabilité civile de la structure du VBSC concernant ses sportifs cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents devront avant de laisser leur enfant dans la structure du VBSC, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique.

**Art 4 : Assurance** Toutes les personnes inscrites dans la structure du VBSC se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités sont décrits dans le contrat Allianz à disposition des parents ou tuteurs légaux. CF contrat sur le site de Fédération Française de Surf : [www.surfingfrance.fr](http://www.surfingfrance.fr).

**Art 5 : Engagement de la structure du VBSC** Dans le cadre du forfait choisi, la structure du VBSC s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

**Art 6 : Engagement des adhérents** En s'inscrivant dans la structure du VBSC les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques. Les sportifs s'engagent à prévenir la structure des éventuels changements de coordonnées ou de domicile.

**Art 7 : Autorisation de prise de vue** Dans le cadre de ses activités, l'association VBSC peut être amenée à prendre des photos et des vidéos de votre enfant. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, nous vous remercions de joindre une lettre indiquant votre refus.

Signature :

**Adhésion à compléter et à renvoyer avec votre règlement**

à l'adresse suivante :

**Vieux Boucau Surf Club, BP 42 Plage des Sablères, 40480 Vieux Boucau**

**Règlement :**

- Par chèque à l'ordre du Vieux Boucau Surf Club

- ou par virement bancaire :

**IBAN FR76 1005 7191 1100 0424 2930 363**

**BIC CMCIFRPP**

**INFORMATIONS :**

[info@surfclub-vieuxboucau.com](mailto:info@surfclub-vieuxboucau.com)

05 58 48 29 33